

From: SMartBe <cov@smartbe.be>

HTML Plain text

Subject: Statut d'artiste: une régularisation le vendredi 28 au tribunal du travail?

SMartbe

Communiqué



Statut d'artiste: une régularisation le vendredi 28 au tribunal du travail?

En octobre 2011, l'ONEM entamait sa "chasse aux artistes" en réinterprétant abusivement certaines règles spécifiques aux artistes, techniciens du spectacle et créateurs.

Depuis, plus de 190 dossiers de recours, dont 140 portés par SMart, ont été introduits auprès du tribunal du travail de Bruxelles pour dénoncer ces décisions incohérentes et pénalisantes, en vue d'obtenir une régularisation.

Un jugement portant sur les dossiers les plus représentatifs sera rendu en **audience publique le vendredi 28 juin à 13h**. Une **importante mobilisation du secteur est attendue**.

A la demande de l'Association Professionnelle des Métiers de la Création – SMart, le tribunal autorise les personnes présentes à débriefer « à chaud » après le prononcé, dans la salle d'audience avec les avocats de SMart. Des représentants de la FGTB et de la SACD ont été invités en tant que défenseurs de plusieurs dossiers.

Maître Suzanne Capiou, qui assure la défense des membres SMart, se tiendra disponible pour toute demande d'interview.

Des responsables de l'Association Professionnelle des Métiers de la Création – SMart seront également